

SEANCE DU 2 MARS 2009

L'An deux mil neuf, le deux mars à quatorze heures, le comité syndical du S.I.A.E.P. de Chantenay-Villedieu, légalement convoqué le 20 février 2009, s'est réuni, salle de la mairie de Chantenay-Villedieu, sous la présidence de Madame LEMERCIER Catherine, présidente du S.I.A.E.P de Chantenay-Villedieu.

Etaient Présents: Mme LEMERCIER Catherine, M. BRION Gérard, M. COUDREUSE Daniel, M. VANNIER Gilbert, MM. CHANAL Christian, GAVOUYÈRE Michel, M. DELHOMMOIS Daniel, MM. PIFRE Yves, LETEIL Joël, M. BESCHER Guy, M. RENOUE Claude, M. SIETTE André, M. GOUTARD Alain, M. GUYARD Claude, M. GANDON Bernard, M. BOULAY Bernard.

Absent excusé: M. MORICE Jean-Louis

Membres titulaires remplacés par leur suppléant: M. COUTANCEAU Jean-Louis remplacé par M. RENOUE Claude, M. PLANTAIS Gérard remplacé par M. LETEIL Joël.

Assistait également à la séance: Mme BELLANGER Marie-Louise et M. BARRIER Jean-Louis de la DDEA, M. CORVOISIER Pascal et Mme FONTENEAU Edith de VEOLIA EAU, M. PIRAULT Laurent, Receveur municipal.

Secrétaire de séance : M. PIFRE

ORDRE DU JOUR

- Devis supplémentaire L. DURAND,
- Délégation en matière de marchés publics,
- Branchement « Les Vallées à Noyen » (annulation titre 2008)
- Appels d'offres pour le marché de travaux 2009 et pour le marché à bons de commande,
- Maîtrises d'œuvre des travaux du programme 2009 et des travaux du marché à bons de commande,
- Demande de subvention pour les travaux 2009,
- Etablissement des périmètres de protection des forages de Pirmil et Fercé : phase technique,
- Etablissement des périmètres de protection des forages de St Pierre des Bois et Chantenay : phase administrative,
- Compte Administratif 2008,
- Approbation du compte de gestion,
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008,
- Vote du Budget 2009,
- Surtaxes,
- Intervention de M. CORVOISIER : bornes incendies et nouveau décret,
- Questions diverses

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

1) DEVIS SUPPLÉMENTAIRE L. DURAND (2009-03d01)

Le Comité syndical donne son accord pour la réalisation de travaux supplémentaires sur la commune de chantenay-Villedieu par l'entreprise Luc DURAND et autorise la Présidente à signer le devis d'un montant de 6 755,96 € TTC.

2) DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS (2009-03d02)

Le Comité Syndical donne pouvoir à Madame la Présidente, pour la durée de son mandat, pour engager les dépenses à hauteur de 4 000 € HT par commande et pour encaisser les recettes.

3) BRANCHEMENT « LES VALLÉES » A NOYEN : ANNULATION DE TITRE ET REPRISE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE (2009-03d03)

Suite au courrier de Monsieur JOUSSEAUME Nicolas en date du 22 septembre 2008 informant que son projet de construction aux « Vallées » à Noyen ne pourra pas se faire (refus de prêt bancaire) et demandant l'annulation du branchement qui a été réalisé sur ce terrain, le Comité Syndical décide

- d'annuler le titre n°32 du 03/06/2008 émis pour participation de Monsieur JOUSSEAUME pour la somme de 2 421,22 € ;

- et décide de répercuter à Monsieur RICHEL domicilié à Clermont-Créans, propriétaire du terrain, la somme qui a été engagée par le syndicat soit la participation financière de 2 421,22 €.

4) PROGRAMME DE TRAVAUX 2009 : APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX (2009-03d04)

Suite aux réunions préparatoires des commissions de Travaux et de Finances, Madame BELLANGER présente le programme de travaux retenus pour l'exercice 2009:

Commune	Nature des travaux	Estimation HT
Brûlon	6 Logements Sarthe Habitat	6 955,80
	Déplacement de la canalisation route de Mareil	43 041,66
Chantenay-Villedieu	Modification emplacement réducteur de pression	5 648,80
Chevillé	Raccordement les "Basses Hervalles"	9 666,07
Loué	Renforcement de la canalisation route de Joué	40 939,80
Mareil en Champagne	Déplacement d'un branchement en terrain privé	5 596,96
Noyen-sur-Sarthe	14 lots lotissement Sarthe Habitat	19 935,52
	Renforcement le Jousse	22 354,14
St Ouen en Champagne	Viabilisation de 2 terrains	7 842,28
St Pierre des Bois	4 lots lotissement de la Martinière	6 621,97
Tassé	Individualiser 2 compteurs rue de l'Ourne	4 974,60
	Individualiser 2 compteurs impasse vers Noyen	4 065,24
Divers et imprévus		11 829,00

Le Comité syndical décide de lancer un marché d'appel d'offres pour la réalisation des divers travaux d'alimentation en eau sur les communes de Brûlon, Chantenay-Villedieu, Chevillé, Loué, Mareil-en-Champagne, Noyen-sur-Sarthe, St Pierre-des-Bois et Tassé, dont le coût est estimé à 200 000 € HT, et autorise Madame la Présidente à lancer ce marché de travaux et à signer toutes les pièces relatives au marché à intervenir.

5) BRANCHEMENTS ET RESEAUX EN PLOMB : APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHÉ A BONS DE COMMANDE (2009-03d05)

Les réseaux de Loué et Noyen-sur-Sarthe comportent des branchements en plomb qui doivent être remplacés.

A Loué : il reste 322 branchements avec le réseau correspondant. Le coût est estimé à 1 086 000 € HT (Y compris le lotissement du Ridray) ;

A Noyen-sur-Sarthe : il reste 356 branchements avec le réseau correspondant. Le coût est estimé à 1 200 000 € HT.

Le Comité Syndical décide de lancer un appel d'offres ouvert sous forme de marché à bons de commande sur 4 ans (2009 à 2012), d'un montant maximum de 300 000 € HT pour cette année, pour le remplacement des branchements et réseaux en plomb sur les communes de Noyen-sur-Sarthe et Loué.

Le Comité syndical autorise Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives au marché à intervenir.

6) APPEL D'OFFRES DES BUREAUX D'ETUDES POUR MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX 2009 (2009-03d06)

Monsieur BARRIER informe que l'ingénierie des travaux n'est plus la vocation de l'Etat à partir de 2009. La DDEA assurera uniquement le suivi des contrats d'affermage.

Madame la Présidente informe les membres présents qu'il convient de choisir un maître d'œuvre chargé de l'assistance et de la direction des travaux d'alimentation en eau – Programme 2009.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré ;

- autorise Madame la Présidente à lancer le marché d'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre partielle relative aux travaux d'alimentation en eau potable : programme 2009,
- et à signer toutes les pièces nécessaires au marché à intervenir.

7) APPEL D'OFFRES DES BUREAUX D'ETUDES POUR MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES RESEAUX ET BRANCHEMENTS EN PLOMB (2009-03d07)

Madame la Présidente informe les membres présents qu'il convient de choisir un maître d'œuvre chargé de l'assistance et de la direction des travaux de remplacement des branchements et réseaux en plomb sur les communes de Noyen-sur-Sarthe et de Loué.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré ;

- autorise Madame la Présidente à lancer le marché d'appel d'offres pour la mission de maîtrise d'œuvre partielle relative aux travaux d'alimentation en eau potable : programme marché à bons de commande pour une durée de 4 ans (2009 à 2012),
- et à signer toutes les pièces nécessaires au marché à intervenir.

8) DEMANDE DE SUBVENTION (2009-03d08)

Madame la Présidente fait part aux membres du Comité Syndical du nouveau plan de financement des travaux d'adduction d'eau prévus en 2009, ayant été approuvés ce jour, à savoir :

- Suppression de branchements et réseaux en plomb sur les communes de Noyen-sur-Sarthe et Loué,
- et travaux de renforcement de réseau et de raccordements sur différentes communes du Syndicat (programme 2009),

Le coût total de l'opération est estimé à 525 000 € HT dont 300 000 € HT pour le remplacement des branchements et réseaux en plomb, 200 000 € HT pour les travaux de renforcement de réseau et de raccordements, et 25 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre (bureaux d'études chargés de la direction des travaux et de l'assistance).

Le Comité syndical :

- Approuve le projet technique,
- S'engage à ne pas avoir commencé les travaux,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Général,
- prévoit le plan de financement comme suit :
Subvention du Conseil Général : 20 %
Emprunt et autofinancement : 80 %

9) ETABLISSEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION DES FORAGES AUX LIEUX-DITS « LE PRÉ AUX BUTTES » COMMUNE DE PIRMIL ET « PLANCHE AUGIS » COMMUNE DE FERCE (2009-03d09)

Conformément à la législation en vigueur, le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- 1- Décide de la mise en œuvre des périmètres de protection et des études préalables nécessaires pour leurs établissements autour des forages aux lieux-dits :
« Le Pré aux Buttes » commune de Pirmil et « Planche Augis / Medmanche » commune de Ferce
- 2- S'engage à créer les ressources nécessaires au financement des études et travaux qui viendront à être prescrits pour assurer la protection des points de captage.
- 3- Charge Madame la Présidente de demander les participations financières accordées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général de la Sarthe pour les études et travaux des protections.
- 4- Prend l'engagement de conduire à son terme la procédure de mise en place des périmètres de protection des points d'eau.

- 5- Donne pouvoir à Madame la Présidente d'entreprendre toutes les démarches et consultations et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux et des études préalables indispensables à la mise en place des périmètres de protection des points d'eau et de régler les correspondantes avec les crédits inscrits au budget.

10) ETABLISSEMENT DES PERIMETRES DE PROTECTION DES FORAGES AUX LIEUX-DITS « LA TOUCHE » COMMUNE DE SAINT PIERRES DES BOIS ET « LE THEIL » COMMUNE DE CHANTENAY-VILLEDIEU (2009-03d10)

- 1- Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de poursuivre les études pour la Phase Administrative (enquête parcellaire et enquête publique) du dossier de périmètre de protection des forages aux lieux-dits « La Touche » commune de Saint-Pierre-des-Bois et « Le Theil » commune de Chantenay-Villedieu pour un coût prévisionnel de 25 000 € HT.
- 2- Autorise Madame la Présidente à consulter des Bureaux d'études Fonciers Spécialisés et à déposer et signer les dossiers correspondants, suivant la procédure adaptée.
- 3- Charge Madame la Présidente de demander la participation financière accordée par l'Agence de l'Eau pour la Phase Administrative.
- 4- Donne pouvoir à Madame la Présidente d'entreprendre toutes les démarches et consultations et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux et des études préalables indispensables à la mise en place des périmètres de protection des points d'eau et de régler les correspondantes avec les crédits inscrits au budget.

11) COMPTE ADMINISTRATIF 2008 (2009-03d11)

Section de fonctionnement : les dépenses se sont élevées à 281 495,64 € et les recettes à 444 102,61 € d'où un excédent pour l'année 2008 de 162 606,97 €.

Section d'investissement : les dépenses se sont élevées à 1 096 939,42 et les recettes à 1 041 611,81 € d'où un déficit pour l'année 2008 de 55 327,61 €.

Le Comité syndical adopte le compte administratif à l'unanimité de ses membres.

12) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION (2009-03d12)

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du comité.

13) AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008 (2009-03d13)

Les membres du Syndicat, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, constatant que le compte administratif présente un résultat de l'exécution comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	281 495,64 €	Recettes :	444 102,61 €
	EXCEDENT DE L'ANNEE 2008 :	+	162 606,97 €
Report de l'année N-1 :	Excédent de l'année N-1 :	+	174 344,12 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT :		+	336 951,09 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	1 096 939,42 €	Recettes :	1 041 611,81 €
	DEFICIT DE L'ANNEE 2008 :	-	55 327,61 €
Report de l'année N-1 :	Excédent de l'année N-1 :	+	147 339,70 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT :		+	92 012,09 €

RESTES A REALISER

Dépenses : 156 265,00 €

Recettes : 44 006,00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER : - 112 259,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL : - 20 246,91 €

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (compte 1068) : 20 246,91 €

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (C/ 002) : 316 704,18 €

Affectation à l'excédent d'investissement reporté (C/001) : 92 012,09 €

14) VOTE DU BUDGET 2009

M. PIRAULT présente le budget : la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 714 504 € et la section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 264 145 €.

15) SURTAXES (2009-03d14)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide à l'unanimité d'augmenter le prix de l'eau de 6 % pour la part collectivité.

Les tarifs seront donc les suivants à compter du 1^{er} juillet 2009 :

	<i>Anciens tarifs HT</i>	<i>Nouveaux tarifs HT</i>
- Abonnement :	38,60 €	40,92 €
- Tranche de 0 à 1000 m ³ :	0,2456 €/m ³	0,2603 €/m ³
- Tranche > 1000 m ³ :	0,2279 €/m ³	0,2416 €/m ³

16) QUESTIONS DIVERSES

• **INTERVENTION DE MONSIEUR CORVOISIER**

Monsieur CORVOISIER informe que le décret du 25 février 2008 modifie les conditions de surveillance et d'entretien des bornes incendie. Le pesage doit être réalisé tous les 2 ans.

Des communes n'ont pas conclu de contrat d'entretien avec VEOLIA ou ont fait appel à un autre prestataire pour le contrôle des bornes incendie situées sur leur commune. M. CORVOISIER signale que pour la sécurité, aucune autre personne hormis le gestionnaire du réseau du syndicat ne doit intervenir sur ce réseau.

Veolia va faire une nouvelle proposition de prix global pour la maintenance des bornes incendies aux communes du Syndicat.

• **INTERVENTION DE MONSIEUR COUDREUSE**

Seulement deux écoles (2 classes à Noyen et 1 classe à Brûlon) ont répondu positivement au concours lancé pour la création du logo du Syndicat. Il a donc été décidé d'ajourner ce projet.

Une mallette d'information sur l'eau et une visite des installations pourront être néanmoins proposées aux classes qui étaient intéressées.

*La Présidente,
Catherine LEMERCIER*